



DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE : **JE VOTE CGT!**



Mairies d'arrondissement : assez de mépris, place au *respect* !

Partout en France, la CGT lutte pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée et combative, capable de défendre nos conquêtes sociales et d'obtenir des avancées concrètes, nationalement comme localement.

Chaque jour, **les agents des mairies d'arrondissement** sont en première ligne pour faire vivre le service public de proximité. Accueil, état civil, élections, démarches administratives, accompagnement et orientation des usagers : **nos missions sont indispensables.**

Pourtant, les moyens humains et financiers manquent toujours.

Dans certains arrondissements, la population et l'activité augmentent sans création de postes suffisante.

Les absences et vacances de postes pèsent alors directement sur les équipes, avec des conséquences sur les conditions de travail comme sur la qualité de l'accueil du public.

À cela s'ajoutent les contraintes propres aux métiers : travail le samedi, récupération des demi-journées, exposition à l'agressivité de certains usagers, outils métiers obsolètes ou encore locaux inadaptés aux aléas climatiques.

Pour la CGT, un service public de proximité de qualité nécessite des effectifs suffisants, de meilleures conditions de travail et une véritable reconnaissance des agents qui le font vivre.

La CGT porte vos revendications :

- **Des salaires à la hauteur de nos missions.** Nous revendiquons la revalorisation du point d'indice à 6€50 et l'augmentation de l'IFSE. Nos missions doivent être reconnues dans la rémunération.
- **Des effectifs à la hauteur des besoins.** Nous exigeons des emplois stables, statutaires et à temps plein, garantissant un service public de qualité.
- **La reconnaissance des contraintes des métiers.** Le travail du samedi constitue une contrainte importante dans l'organisation de la vie personnelle. La CGT revendique la rémunération ou la récupération au choix de l'agent des demi-journées effectuées le samedi.
- **Des locaux adaptés aux températures extrêmes.** Canicule comme grand froid ne doivent pas dégrader les conditions de travail. Climatisation lorsque cela est nécessaire, salles fraîches, ventilation, adaptation des horaires... La Ville de Lyon doit garantir des conditions de travail acceptables toute l'année.
- **Le remplacement** systématique des absences afin que la continuité du service public ne repose plus sur la surcharge de travail des équipes présentes.
- **Des logiciels métiers adaptés.** Les outils informatiques, notamment Selligent, doivent faciliter le travail et non le complexifier. Les agents doivent être associés aux évolutions des outils de travail et bénéficier de formations.
- **Le maintien de la rémunération à 100 %** en cas de congé maladie ordinaire, dès le premier jour d'arrêt. Il est inacceptable que des agents déjà exposés à des conditions de travail éprouvantes subissent une perte de salaire de 10 % lorsqu'elles ou ils sont contraints de se mettre en arrêt pour raison de santé.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

**aux élections
professionnelles de
la fonction publique**

COMMENT CONTACTER

la **cgt** *Ville
de Lyon?*

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvilledelyon.fr>

📍 10 rue Joseph Serlin 69001 LYON

